

Le consentement étant donné, il faut, avec un grand soin, procurer les effets et venir à l'exécution de l'inspiration, qui est le comble de la vraie vertu; car, d'avoir le consentement dedans le cœur, sans venir à l'effet d'icelui, ce serait comme de planter une vigne sans vouloir qu'elle fructifiât.

Or à tout ceci sert merveilleusement de bien pratiquer l'exercice du matin et les retraites spirituelles que j'ai marquées ci-dessus; car, par ce moyen, nous nous préparons à faire le bien d'une préparation, non-seulement générale, mais aussi particulière.

---

## CHAPITRE XIX

### DE LA SAINTE CONFESSION

Notre Sauveur a laissé à son Église le sacrement de pénitence et de confession, afin qu'en icelui nous nous lavions de toutes nos iniquités, toutes fois et quantes que nous en serons souillés. Ne permettez donc jamais, Philothée, que votre cœur demeure longtemps infecté de péché, puisque vous avez un remède si présent et facile. La lionne, qui a été accostée du léopard, va vitement se laver, pour ôter la puanteur que cette accointance<sup>1</sup> lui a

<sup>1</sup> Ce rapprochement.

laissée; afin que le lion venant n'en soit point offensé et irrité. L'âme qui a consenti au péché doit avoir horreur de soi-même et se nettoyer au plus tôt pour le respect qu'elle doit porter aux yeux de sa divine Majesté qui la regarde. Mais pourquoi mourrons-nous de la mort spirituelle, puisque nous en avons un remède si souverain?

Confessez-vous humblement et dévotement tous les huit jours, et toujours s'il se peut quand vous communierez, encore que vous ne sentiez point en votre conscience aucun reproche de péché mortel; car, par la confession, vous ne recevrez pas seulement l'absolution des péchés véniels que vous confesserez, mais aussi une grande force pour les éviter à l'avenir, une grande lumière pour les bien discerner, et une grâce abondante pour réparer toute la perte qu'ils vous avaient apportée. Vous pratiquerez la vertu d'humilité, d'obéissance, de simplicité et de charité, et en cette seule action de confession vous exercerez plus de vertu qu'en nulle autre.

Ayez toujours un vrai déplaisir des péchés que vous confesserez, pour petits qu'ils soient, avec une ferme résolution de vous en corriger à l'avenir. Plusieurs, se confessant par coutume des péchés véniels et comme par manière d'agencement, sans penser nullement à s'en corriger, en demeurent toute leur vie chargés, et par ce moyen perdent beaucoup de biens et profits spirituels. Si donc vous

vous confessez d'avoir menti, quoique sans nuisance <sup>1</sup>, ou d'avoir dit quelque parole dérégulée, ou d'avoir trop joué, repentez-vous-en, et ayez ferme propos de vous en amender ; car c'est un abus de se confesser de quelque sorte de péché, soit mortel, soit véniel, sans vouloir s'en purger, puisque la confession n'est instituée que pour cela.

Ne faites pas seulement ces accusations superflues que plusieurs font par routine : Je n'ai pas aimé Dieu tant que je devais, je n'ai pas prié avec tant de dévotion que je devais, je n'ai pas chéri le prochain comme je devais, je n'ai pas reçu les sacrements avec la révérence que je devais, et telles semblables ; la raison est, parce qu'en disant cela vous ne direz rien de particulier qui puisse faire entendre au confesseur l'état de votre conscience, d'autant que tous les saints de paradis et tous les hommes de la terre pourraient dire les mêmes choses s'ils se confessaient. Regardez donc quel sujet particulier vous avez de faire ces accusations-là, et, lorsque vous l'aurez découvert, accusez-vous du manquement que vous aurez commis, tout simplement et naïvement. Par exemple, vous vous accusez de n'avoir pas chéri le prochain comme vous deviez, c'est peut-être parce qu'ayant vu quelque pauvre fort nécessaire, lequel vous pouviez aisément secourir et consoler, vous n'en avez eu nul soin. Eh

<sup>1</sup> Malice.

bien ! accusez-vous de cette particularité, et dites : Ayant vu un pauvre nécessaire, je ne l'ai pas secouru comme je pouvais, par négligence, ou par dureté de cœur, ou par mépris, selon que vous connaîtrez l'occasion de cette faute. De même, ne vous accusez pas de n'avoir pas prié Dieu avec telle dévotion comme vous devez ; mais, si vous avez eu des distractions volontaires, ou que vous ayez négligé de prendre le lieu, le temps et la contenance requise pour avoir l'attention en la prière, accusez-vous-en tout simplement, selon que vous trouverez y avoir manqué, sans alléguer cette généralité, qui ne fait ni froid ni chaud en la confession.

Ne vous contentez pas de dire vos péchés véniels quant au fait, mais accusez-vous du motif qui vous a induit à les commettre. Par exemple, ne vous contentez pas de dire que vous avez menti, sans intéresser personne <sup>1</sup> ; mais dites si ç'a été ou pour vaine gloire, afin de vous louer et excuser, ou par vaine joie, ou par opiniâtreté. Si vous avez péché à jouer, expliquez si ç'a été pour le désir du gain ou pour le plaisir de la conversation ; et ainsi des autres. Dites si vous vous êtes longuement arrêtée en votre mal, d'autant que la longueur du temps accroît pour l'ordinaire de beaucoup le péché, y ayant bien de la différence entre une vanité passagère, qui se sera écoulée en notre esprit

<sup>1</sup> Nuire à personne.

l'espace d'un quart d'heure, et celle en laquelle notre cœur aura trempé un jour, deux jours, trois jours ; il faut donc dire le fait, le motif et la durée de nos péchés. Car encore que communément on ne soit pas obligé d'être si pointilleux en la déclaration des péchés véniels, et que même on ne soit pas tenu absolument de les confesser, si est-ce que ceux qui veulent bien épurer leurs âmes pour mieux atteindre à la sainte dévotion doivent être soigneux de bien faire connaître au médecin spirituel le mal pour petit qu'il soit, duquel ils veulent être guéris.

N'épargnez point de dire ce qui est requis pour bien faire entendre la qualité de votre offense, comme le sujet que vous avez eu de vous mettre en colère, ou de supporter quelqu'un en vice. Par exemple, un homme, lequel me déplait, me dira quelque légère parole pour rire, je le prendrai en mauvaise part et me mettrai en colère. Que si un autre qui m'eût été agréable en eût dit une plus âpre, je l'eusse prise en bonne part. Je n'épargnerai donc point de dire : Je me suis relâchée à dire des paroles de courroux contre une personne, ayant pris de lui en mauvaise part quelque chose qu'il m'a dit, non point pour la qualité des paroles, mais parce que celui-là m'était désagréable ; et s'il est encore besoin de particulariser les paroles pour vous bien déclarer, je pense qu'il serait bon de les dire, car, s'accusant ainsi naïvement, on ne dé-

couvre pas seulement les péchés qu'on a faits, mais aussi les mauvaises inclinations, coutumes, habitudes et autres racines du péché, au moyen de quoi le père spirituel prend une plus entière connaissance du cœur qu'il traite et des remèdes qui lui sont propres. Il faut néanmoins toujours tenir couvert le tiers qui aura coopéré à votre péché, tant qu'il sera possible.

Prenez garde à une quantité de péchés qui vivent et règnent bien souvent insensiblement dedans la conscience, afin que vous les confessiez et que vous puissiez vous en purger ; et, à cet effet, lisez diligemment les chapitres VI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXXV et XXXVI de la troisième partie, et le chapitre VII de la quatrième partie. Ne changez pas aisément de confesseur ; mais, en ayant choisi un, continuez à lui rendre compte de votre conscience, aux jours qui sont destinés pour cela, lui disant naïvement et franchement les péchés que vous aurez commis, et, de temps en temps, comme serait de mois en mois, ou de deux mois en deux mois, dites-lui encore l'état de vos inclinations, quoiqu'par icelles vous n'avez pas péché, comme si vous étiez tourmentée de la tristesse, du chagrin, ou, si vous êtes portée à la joie, aux desirs d'acquiescer des biens, et semblables inclinations.

## CHAPITRE XX

## DE LA FRÉQUENTE COMMUNION

On dit que Mithridate, roi de Pont, ayant inventé le mithridate <sup>1</sup>, renforça tellement son corps par icelui, que, s'essayant par après de s'empoisonner pour éviter la servitude des Romains, jamais il ne lui fut possible. Le Sauveur a institué ce sacrement très-auguste de l'Eucharistie, qui contient réellement sa chair et son sang, afin que qui le mange vive éternellement. C'est pourquoi quiconque en use souvent avec dévotion affermit tellement la santé et la vie de son âme, qu'il est presque impossible qu'il soit empoisonné d'aucune sorte de mauvaise affection. On ne peut être nourri de cette chair de vie et vivre des affections de mort; si que comme les hommes demeurant au paradis terrestre pouvaient ne mourir point selon le corps, par la force de ce fruit vital que Dieu y avait mis, ainsi peuvent-ils ne point mourir spirituellement par la vertu de ce sacrement de vie. Que si les fruits les plus tendres et sujets à corruption, comme sont les cerises, les abricots et les fraises,

<sup>1</sup> Poison dont ce roi faisait usage et auquel il aurait donné son nom.

se conservent aisément toute l'année, étant confits au sucre ou miel, ce n'est pas merveille si nos cœurs, quoique frêles et imbécilles <sup>1</sup>, sont préservés de la corruption du péché, lorsqu'ils sont sucrés et emmiellés de la chair et du sang incorruptibles du Fils de Dieu.

O Philothée, les Chrétiens qui seront damnés demeureront sans réplique, lorsque le juste juge leur fera voir le tort qu'ils ont eu de mourir spirituellement, puisqu'il leur était si aisé de se maintenir en vie et en santé par la manducation de son corps, qu'il leur avait laissé à cette intention. Misérables, dira-t-il, pourquoi êtes-vous morts, ayant à commandement le fruit et la viande de la vie?

De recevoir la communion de l'Eucharistie tous les jours, ni je ne le loue, ni je le vitupère <sup>2</sup>, mais de communier tous les jours de dimanche, je le suade <sup>3</sup> et en exhorte un chacun, pourvu que l'esprit soit sans aucune affection de pécher. Ce sont les propres paroles de saint Augustin <sup>4</sup>, avec lequel je ne vitupère, ni loue absolument que l'on communie tous les jours; mais laisse cela à la discrétion du père spirituel de celui qui se voudra résoudre sur ce point; car, la disposition requise pour une si fréquente communion devant être fort exquise, il n'est pas bon de le conseiller générale-

<sup>1</sup> Faibles. — <sup>2</sup> Blâme. — <sup>3</sup> Conseille. — <sup>4</sup> Voir la note à la fin du chapitre.

ment. Et parce que cette disposition-là, quoique exquise, se peut trouver en plusieurs bonnes âmes, il n'est pas bon non plus d'en divertir <sup>4</sup> et dissuader généralement un chacun. Ains cela se doit traiter par la considération de l'état intérieur d'un chacun en particulier. Ce serait imprudence de conseiller indistinctement à tous cet usage si fréquent ; mais ce serait aussi imprudence de blâmer aucun pour icelui, et surtout quand il suivrait l'avis de quelque digne directeur. La réponse de sainte Catherine de Sienne fut gracieuse, quand lui étant opposé, à raison de sa fréquente communion, que saint Augustin ne louait ni ne vitupérait de communier tous les jours. — Eh bien, dit-elle, puisque saint Augustin ne le vitupère pas, je vous prie que vous ne le vitupérez pas non plus ; et je me contenterai.

Mais, Philothée, vous voyez que saint Augustin exhorte et conseille bien fort que l'on communie tous les dimanches ; faites-le donc tant qu'il vous sera possible, puisque, comme je présuppose, vous n'avez nulle sorte d'affection au péché mortel, ni aucune affection du péché véniel. Vous êtes en la vraie disposition que saint Augustin requiert, et encore plus excellente, parce que non-seulement vous n'avez pas l'affection de pécher, mais vous n'avez pas même l'affection du péché. Si que, quand

<sup>4</sup> Détourner.

votre père spirituel le trouverait bon, vous pourriez utilement communier encore plus souvent que tous les dimanches.

Plusieurs légitimes empêchements peuvent néanmoins vous arriver, non point de votre côté, mais de la part de ceux avec lesquels vous vivez, qui donneraient occasion au sage conducteur de vous dire que vous ne communiez pas si souvent. Par exemple, si vous êtes en quelque sorte de sujétion, et que ceux à qui vous devez de l'obéissance ou de la révérence soient si mal instruits ou si bizarres, qu'ils s'inquiètent et troublent de vous voir si souvent communier, à l'aventure, toutes choses considérées, sera-il bon de condescendre en quelque sorte à leur infirmité, et ne communier que de quinze jours en quinze jours ; mais cela s'entend en cas qu'on ne puisse aucunement vaincre la difficulté. On ne peut pas bien arrêter ceci en général ; il faut faire ce que le père spirituel dira, bien que je puisse dire assurément que la plus grande distance des communions est celle de mois à mois, entre ceux qui veulent servir à Dieu dévotement.

Si vous êtes bien prudente, il n'y a ni mère, ni femme, ni mari, ni père, qui vous empêche de communier souvent. Car, puisque le jour de votre communion vous ne laisserez pas d'avoir le soin qui est convenable à votre condition, que vous en serez plus douce et plus gracieuse en leur endroit et que vous ne leur refuserez nulle sorte de de-

voirs, il n'y a pas de l'apparence qu'ils veuillent vous détourner de cet exercice, qui ne leur apportera aucune incommodité, sinon qu'ils fussent d'un esprit extrêmement coquilleux et déraisonnable. En ce cas, comme j'ai dit, à l'aventure que votre directeur voudra que vous usiez de condescendance.

Il faut que je die ce mot pour les gens mariés. Dieu trouvait mauvais, en l'ancienne loi, que les créanciers fissent exaction de ce qu'on leur devait dès jours des fêtes ; mais il ne trouva jamais mauvais que les débiteurs payassent et rendissent leurs devoirs à ceux qui les exigeaient. C'est chose indécente, bien que non pas grand péché, de solliciter le paiement du devoir nuptial le jour que l'on s'est communiqué ; mais ce n'est pas chose malséante, ains plutôt méritoire, de le payer. C'est pourquoi, pour la reddition de ce devoir-là, aucun ne doit être privé de la communion, si d'ailleurs sa dévotion le provoque à la désirer. Certes, en la primitive Église, les Chrétiens communiaient tous les jours, quoiqu'ils fussent mariés et bénis de la génération des enfants. C'est pourquoi j'ai dit que la fréquente communion ne donnait nulle sorte d'incommodité ni aux pères, ni aux femmes, ni aux maris, pourvu que l'âme qui communie soit prudente et discrète. Quant aux maladies corporelles, il n'y en a point qui soit empêchement légitime à cette sainte participation, si ce n'est celle qui provoquerait fréquemment au vomissement.

Pour communier tous les huit jours, il est requis de n'avoir ni péché mortel ni aucune affection au péché véniel, et d'avoir un grand désir de se communier ; mais, pour communier tous les jours, il faut, outre cela, avoir surmonté la plupart des mauvaises inclinations, et que ce soit par avis du père spirituel <sup>4</sup>.

<sup>4</sup> \* Saint Alphonse de Liguori se montre plus favorable à la fréquente communion que saint François de Sales : il soutient et établit que l'on peut donner la communion tous les huit jours aux personnes qui, étant en état de grâce, commettent des péchés véniels d'habitude ou avec préméditation ; qu'il n'existe aucune loi qui défende de communier lorsqu'on conserve de l'affection, du penchant pour le péché véniel ; que cette affection, ainsi que l'enseigne saint Thomas, n'empêche point le sacrement de produire l'accroissement de la grâce ou de la charité habituelle, quoiqu'il ne produise pas réellement tous ses effets. Puis il montre que saint François de Sales s'est trompé en citant saint Augustin ; que le texte qu'il attribue à ce célèbre docteur n'est point de lui ; qu'il est tiré du traité de *Ecclesiasticis Dogmatibus* de Gennade ; et que ces paroles sur lesquelles s'appuie le saint évêque de Genève, *Omnibus diebus communicandum suadeo et hortor, si tamen mens sine affectu peccandi sit*, signifient que, pour pouvoir communier tous les dimanches, il faut être exempt, non de toute affection au péché véniel, mais de toute affection au péché mortel, *sine affectu peccandi mortaliter*, comme l'explique saint Thomas. Du reste, ajoute saint Alphonse, c'est une règle universellement reçue et approuvée par le saint-siège, que les fidèles, mariés ou non, doivent s'en rapporter, pour la communion plus ou moins fréquente, au jugement de leurs confesseurs qui auront égard aux fruits que leurs pénitents retirent du sacrement de l'Eucharistie. La véritable marque d'une bonne communion est le profit qui en revient aux fidèles. Si on voit qu'elle leur est réellement profitable, on peut, on doit même leur permettre de communier fréquem-

## CHAPITRE XXI

## COMME IL FAUT COMMUNIER

Commencez le soir précédent à vous préparer à la sainte communion par plusieurs aspirations et élancements d'amour, vous retirant un peu de meilleure heure, afin de vous pouvoir aussi lever plus matin; que si la nuit vous vous réveillez, remplissez soudain votre cœur et votre bouche de quelques paroles odorantes, par le moyen desquelles votre âme soit parfumée pour recevoir l'époux, lequel, veillant pendant que vous dormez, se prépare à vous apporter mille grâces et faveurs, si de votre part vous êtes disposée à les recevoir. Le matin, levez-vous avec grande joie pour le bonheur que vous espérez; et, vous étant confessée, allez avec grande confiance, mais aussi avec grande humilité, prendre cette viande céleste qui vous nourrit à l'immortalité. Et après que vous aurez dit les paroles sacrées : *Seigneur, je ne suis pas digne*, ne remuez plus votre tête ni vos lèvres, soit pour

ment; ils doivent, au contraire, communier moins souvent lorsqu'ils n'en retirent aucun profit.

« Fénelon ne paraît pas non plus aussi exigeant que saint François de Sales (*Lettres sur la Communion*). »

Mgr Gousset, *Théologie morale*, t. II, n° 254.

prier, soit pour soupirer; mais, ouvrant doucement et médiocrement votre bouche, et élevant votre tête autant qu'il faut pour donner commodité au prêtre de voir ce qu'il fait, recevez, pleine de foi, d'espérance et de charité, celui lequel<sup>1</sup>, auquel, par lequel et pour lequel vous croyez, espérez et aimez. O Philothée, imaginez-vous que comme l'abeille, ayant recueilli sur les fleurs la rosée du ciel et le suc plus exquis de la terre, et l'ayant réduit en miel, le porte dans sa ruche; ainsi le prêtre, ayant pris sur l'autel le Sauveur du monde, vrai fils de Dieu, qui comme une rosée est descendu du ciel, et vrai fils de la Vierge, qui, comme fleur, est sorti de la terre de notre humanité, il le met en viande de suavité dedans votre bouche et dedans votre corps. L'ayant reçu, excitez votre cœur à venir faire hommage à ce roi de salut; traitez avec lui de vos affaires intérieures, considérez-le dedans vous, où il s'est mis pour votre bonheur. Enfin, faites-lui tout l'accueil qu'il vous sera possible, et comportez-vous en sorte que l'on connaisse en toutes vos actions que Dieu est avec vous.

Mais, quand vous ne pourrez pas avoir ce bien de communier réellement à la sainte messe, communiez au moins de cœur et d'esprit, vous unissant par un ardent désir à cette chair vivifiante du Sauveur.

Celui en qui, par qui et pour qui.

Votre grande intention en la communion doit être de vous avancer, fortifier et consoler en l'amour de Dieu, car vous devez recevoir pour l'amour ce que le seul amour vous fait donner. Non, le Sauveur ne peut être considéré en une action ni plus amoureuse ni plus tendre que celle-ci, en laquelle il s'anéantit par manière de dire et se réduit en viande, afin de pénétrer nos âmes et s'unir intimement au cœur et au corps de ses fidèles.

Si les mondains vous demandent pourquoi vous communiez-vous si souvent, dites-leur que c'est pour apprendre à aimer Dieu, pour vous purifier de vos imperfections, pour vous délivrer de vos misères, pour vous consoler en vos afflictions, pour vous appuyer en vos faiblesses. Dites-leur que deux sortes de gens doivent souvent communier ; les parfaits, parce qu'étant bien disposés ils auraient grand tort de ne point s'approcher de la source et fontaine de perfection, et les imparfaits, afin de pouvoir justement prétendre à la perfection : les forts, afin qu'ils ne deviennent faibles, et les faibles, afin qu'ils deviennent forts ; les malades, afin d'être guéris, les sains, afin qu'ils ne tombent en maladie ; et que pour vous, comme imparfaite, faible et malade, vous avez besoin de souvent communiquer avec votre perfection, votre force et votre médecin. Dites-leur que ceux qui n'ont pas beaucoup d'affaires mondaines doivent souvent communier, parce qu'ils en

ont la commodité, et ceux qui ont beaucoup d'affaires mondaines, parce qu'ils en ont nécessité, et que celui qui travaille beaucoup et qui est chargé de peines, doit aussi manger des viandes solides et souventes fois. Dites-leur que vous recevez le saint sacrement pour apprendre à le bien recevoir, pour ce que l'on ne fait guère bien une action à laquelle on ne s'exerce pas souvent.

Communiez souvent, Philothée, et le plus souvent que vous pourrez, avec l'avis de votre père spirituel, et, croyez-moi, les lièvres deviennent blancs parmi nos montagnes en hiver<sup>1</sup>, parce qu'ils ne voient ni mangent que la neige ; et, à force d'adorer et manger la beauté, la bonté et la pureté même en ce divin sacrement, vous deviendrez toute belle, toute bonne et toute pure.

<sup>1</sup> Croyance des naturalistes de l'époque.